

**Séance ordinaire du Conseil municipal  
du 24/06/2026**

**Date de la convocation :  
18/06/2026**

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 23 |
| Nombre de membres présents    | 21 |
| Nombre de pouvoirs            | 02 |
| Nombre de suffrages exprimés  | 23 |
| Vote : POUR                   | 23 |
| Vote : ABSTENTION             | 00 |
| Vote : CONTRE                 | 00 |

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 21 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEG0, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, M. Christophe DUMERGUE, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : 2 conseillers municipaux

M. Mathieu DESCLAUX a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;  
Mme Sophie PETIT-LARDILEY a donné procuration à M. David URBAN.

M. Gérard HURTEAU a été désigné secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-06-24-67 – INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT COMMUNAL DFCI ET DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)**

**Rapporteur : M. le Maire**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

La commune de Sainte-Hélène est située au cœur d'un massif forestier particulièrement exposé au risque d'incendie.

La prévention, la surveillance et la lutte contre les feux de forêt reposent sur une coopération étroite entre les collectivités territoriales, les services de l'État, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les propriétaires forestiers ainsi que les Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ASA DFCI).

Dans ce cadre, les communes forestières sont invitées à désigner un référent communal DFCI chargé d'assurer le lien avec les différents partenaires institutionnels et opérationnels intervenant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt.

Par ailleurs, l'Association Syndicale Autorisée de DFCI de Sainte-Hélène a transmis à la commune la liste actualisée des conseillers techniques DFCI intervenant sur le territoire communal, arrêtée le 8 juin 2026.

Compte tenu de sa délégation en matière forestière et de son implication au sein des instances de la DFCI, il est proposé de désigner Monsieur Mathieu DESCLAUX, Premier Adjoint au Maire, en qualité de référent communal DFCI pour la durée de la mandature 2026-2032.

Il est également proposé au Conseil municipal de prendre acte de la liste des conseillers techniques DFCI établie par l'ASA DFCI de Sainte-Hélène et annexée à la présente délibération.

**Le Conseil municipal,**

**VU :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code forestier, notamment ses dispositions relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêt ;
- la liste des conseillers techniques DFCI transmise par l'Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie de Sainte-Hélène en date du 8 juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT :**

- la nécessité de renforcer la coordination entre la commune et les acteurs de la Défense des Forêts Contre l'Incendie ;

- l'intérêt de désigner un référent communal DFCI afin de faciliter les échanges avec les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain ;
- la liste des conseillers techniques DFCI établie par l'ASA DFCI de Sainte-Hélène ;

**Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Mathieu DESCLAUX, Premier Adjoint au Maire délégué à la forêt, en qualité de référent communal DFCI pour la mandature 2026-2032.
- **DE PRENDRE ACTE** de la liste des conseillers techniques de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) de Sainte-Hélène, annexée à la présente délibération et transmise par l'Association Syndicale Autorisée de DFCI de Sainte-Hélène.
- Le référent communal DFCI assurera le lien entre la commune, l'Association Syndicale Autorisée de DFCI, les services de l'État, le Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que l'ensemble des partenaires concernés par la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.
- Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 24/06/2026,

Le secrétaire de séance,  
Gérard HURTEAU



Le Maire,  
Lionel MONTILLAUD



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.*

Envoyé en préfecture le 04/07/2026

Reçu en préfecture le 04/07/2026

Publié le



ID : 033-213304173-20260624-DEL\_2026\_67-DE